

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N°156 SEPTEMBRE 2003

H U M E U R D E B L É

DÉTESTABLE VOLTE-FACE

Des mois durant, la Commission européenne a répété que la nouvelle PAC permettrait aux agriculteurs de tirer parti de toutes les opportunités du marché. Mais depuis le 1^{er} août, soit cinq semaines après l'adoption de cette nouvelle politique, la même Commission s'efforce de brider les exportations européennes de céréales. Invoquant le recul des récoltes, elle fait valoir qu'il faut conserver le plus possible de marchandises sur le marché communautaire. Pourtant, le niveau des stocks européens autorise l'exportation de volumes non négligeables.

A cette volte-face, déjà détestable en soi, l'on opposera l'attitude d'autres grands producteurs de céréales, comme les Etats-Unis et

l'Australie. Ces pays ont toujours tenu, même après les pires récoltes, à servir sans discrimination leurs acheteurs internationaux, tant cette clientèle est aussi facile à perdre que difficile à conquérir.

Avec l'attitude de la Commission, impossible de jouer vraiment la carte des marchés ! Mais, celle-ci a-t-elle jamais réellement nourri ce dessein pour l'agriculture ? Son revirement du 1^{er} août semble relever de la même logique que lorsqu'elle favorisait en 2001 et 2002 l'entrée en Europe de blé de Mer Noire à prix bradé. Une logique de libéralisation à sens unique, toujours défavorable aux producteurs de céréales européens. Ces derniers ne demandent qu'à être détrompés.

MARCHÉS

HAUSSE DU PRIX DU BLÉ : UN IMPACT MINIME SUR LE PRIX DU PAIN

Depuis quelque temps, il est fait état d'une augmentation du prix du pain à la suite de celle du blé. De fait, le prix du blé fin août était supérieur de près de 12€/tonne à son niveau de fin décembre 2002. Mais de quel ordre est vraiment l'impact de pareille hausse des céréales sur les prix au consommateur, non seulement pour le pain, mais également pour le poulet et le porc ?

Compte tenu de ce que représente le coût de la matière première blé dans le prix d'une baguette -moins de 4 centimes d'€ par rapport à 0,7€, soit 5%, d'après les calculs du service Etudes et Prévisions Economiques d'Unigrains, l'établissement financier des céréaliers- l'augmentation du prix du pain découlant de la hausse du prix du blé fin août ne saurait dépasser un demi-centime d'euro, soit 0,74%. Ces mêmes calculs font également apparaître que, pour la même hausse du prix des céréales, l'augmentation des prix aux consommateurs du poulet standard prêt à cuire et de la longe de porc ne devrait pas dépasser respectivement 4 et 5 centimes d'€ au kilo, soit respectivement 1,6 et 0,8 %.

Signalons enfin, sans vouloir polémiquer, qu'entre 1992 et 2003, le prix du blé aura baissé de plus de 40% en moyenne annuelle, tandis que le prix de la baguette augmentait de 31%.

ENVIRONNEMENT

NITRATES : POUR PLUS DE COHÉRENCE DANS LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS

La fin de 2003 donnera lieu en France au bouclage des mesures du 3^{ème} programme d'action prévu par la directive européenne " Nitrates ". Dans la perspective de l'adaptation départementale de ces mesures par les Préfets, l'institut technique des céréaliers, ARVALIS, a constitué un dossier destiné à ses responsables locaux, ainsi qu'au ministère de l'Environnement.



L'objectif de cette démarche est que les règles retenues dans les départements soient moins disparates que celles du 2^{ème} programme d'action. Dans de nombreux endroits, ces dernières ont en effet été arrêtées sur la base de références techniques erronées et les agriculteurs s'en trouvent pénalisés économiquement. Le dossier d'ARVALIS rappelle donc diverses réalités : disparité des besoins d'une même culture selon le potentiel des terres et des variétés utilisées; différences de comportement entre les types d'engrais utilisés; possibilités offertes par les nouveaux outils de pilotage de la fertilisation ; performances des différents modes de gestion des intercultures.

L'adoption de normes qui soient le plus précisément fondées est d'autant plus nécessaire que la nouvelle politique agricole européenne va soumettre chaque exploitant au respect de critères environnementaux pour le versement de ses aides. La logique voudrait que l'appréciation de son comportement repose très largement sur ses situation et action réelles, à partir d'indicateurs précis et d'une traçabilité de ses pratiques culturales.

POLITIQUE AGRICOLE

COMMENT LE BRÉSIL AIDE SES AGRICULTEURS

Le Brésil, qui se distingue par ses attaques contre les politiques agricoles américaine et européenne à l'OMC, aide ses agriculteurs dans des proportions importantes, selon le consultant World Perspectives International (WPI).

Cette aide prend surtout la forme de bonifications de prêts. Alors que le taux d'intérêt courant dans les banques s'élève à 26%, les agriculteurs ont accès à des prêts gouvernementaux bonifiés à 8,75% et même à 4% si leur revenu net est inférieur à 40 000 reals (soit 13 880 \$). Pour le blé, le maïs et le riz, ce type de prêts est plafonné à 400 000 reals et, pour le coton, à 500 000 reals. Ainsi, pour producteur brésilien de blé empruntant 400 000 reals à 8,75%, l'économie de charges s'élève à 24 400 \$ sur un an.

D'après Agri US Analyse

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

L'ASSOLEMENT EN COMMUN, ANTIDOTE À LA BAISSÉ DU NOMBRE D'EXPLOITANTS

Comme l'avait souhaité l'AGPB, le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux qu'a examiné le Conseil des Ministres le 3 septembre dernier contient un article -l'article 7- visant à faciliter sur le plan juridique la pratique de l'assolement en commun par les agriculteurs. Cette pratique consiste en un regroupement de leurs moyens de production pour exploiter ensemble leurs terres, avec une organisation du travail et un type de matériel adaptés à ce schéma, tout en conservant leur autonomie juridique.

Du fait des économies d'échelle ainsi réalisées, les coûts à l'hectare cultivé diminuent significativement et l'équilibre économique des exploitations est donc mieux assuré, toutes choses égales par ailleurs. En outre, la dynamique née du regroupement des exploitations favorise le lancement d'activités de diversification permettant de valoriser le temps de travail libéré du fait du changement d'échelle du matériel. Une différence fondamentale, donc, avec l'agrandissement des exploitations, dans lequel les économies de temps de travail correspondent à une diminution du nombre d'exploitants.

ASSURANCE-RÉCOLTES : LA RÉFLEXION RELANÇÉE

Les problèmes d'indemnisation des dégâts causés par la sécheresse aux récoltes ont relancé en France les débats sur la création d'un système d'assurance-récolte multirisque. Après qu'une expérimentation a été amorcée il y a quelques mois par Groupama sur 27 000 hectares de grandes cultures, le Premier Ministre a demandé à Christian Ménard, député du Finistère, d'étudier la faisabilité d'un tel système en grandeur réelle. Outre-Rhin, le DBV, syndicat agricole majoritaire, fait également resurgir la discussion sur le sujet et des projets d'expérimentation existent en Saxe et dans le Brandebourg.

Dans les pays où, déjà, des assurances-récolte ont été mises en place, une partie significative des primes d'assurance est prise en charge par les Pouvoirs publics, leur coût étant trop élevé pour les exploitants. Cette prise en charge va jusqu'à 50% en Espagne. Elle a été de 59% cette année aux Etats-Unis, où les trois-quarts des surfaces de blé et de maïs étaient ainsi protégés des aléas climatiques. Compte tenu des sommes en jeu en cas d'accidents climatiques importants, les Pouvoirs publics sont par ailleurs conduits à assumer, au moins en partie, la réassurance des risques.

ENERGIE

LE CHAUFFAGE AUX GRAINS SUSCITE UN INTÉRÊT CROISSANT

L'utilisation de grains à des fins de chauffage fait de plus en plus d'adeptes en France. C'est vrai en particulier dans le milieu agricole, les exploitants étant autorisés depuis 18 mois à produire sur leurs jachères l'énergie qu'ils utilisent sur leurs fermes.

Deux sociétés, entre autres, se sont fortement investies depuis deux ans sur ce marché. L'une dans le Finistère, Grain Energy System, espère vendre 1500 poêles "à grains" cet hiver, grâce au référencement de son appareil dans un réseau national de distribution implanté en milieu rural. L'autre, dans le Bas-Rhin, HS France, commercialise des chaudières polyvalentes et elle conduit de nombreuses opérations de démonstration, dans les foires et salons agricoles notamment.

L'utilisation du grain pour le chauffage se répand très vite déjà dans plusieurs pays. Aux Etats-Unis, la maison-mère de Grain Energy System vend 18 000 poêles par an. Au Canada, 20 sociétés nouvelles se sont

lancées sur ce marché depuis 2 ans, tant sa croissance est rapide. Au Danemark, où est implantée la maison-mère de HS France, il y a plus de 10 ans que les grains servent de combustible pour le chauffage. En Suède, cette utilisation connaît un tel essor sur les exploitations que le fisc s'est ému des pertes de rendement de taxes sur les produits pétroliers que cela entraînait.

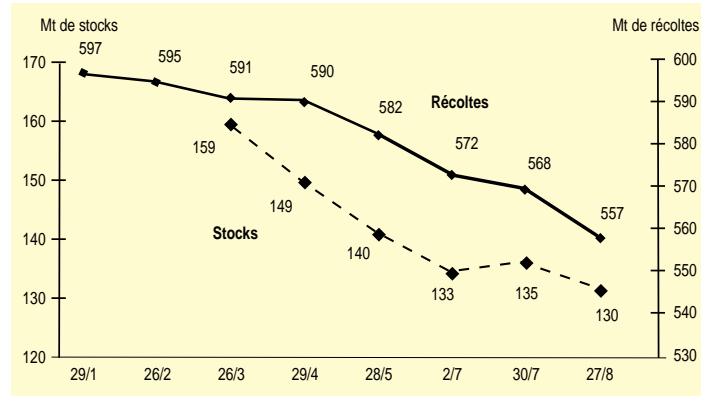
Energie propre et contribuant à la lutte contre l'effet de serre du fait de son caractère renouvelable, le "grain-chauffage" est compétitif avec le fuel à son prix actuel (35 €/hectolitre).

INFO CHIFFRES

BLÉ : 7 MOIS DE CHUTE DES PRÉVISIONS DE RÉCOLTE ET STOCKS MONDIAUX

Les évolutions climatiques auront rendu particulièrement difficile cette année les prévisions pour la campagne céréalière 2003/2004 (1/7/03-30/6/04). Ainsi le Conseil International des Céréales n'a-t-il cessé de revoir les siennes depuis janvier. Au total, elles ont baissé de 6,7% pour les récoltes et de 18,2% pour les stocks par rapport à leurs niveaux de début d'année. Depuis 1990, il n'y a qu'en 1991 puis 1995 que les récoltes mondiales de blé ont été -avec 541 millions de tonnes- inférieures aux 557 Mt maintenant prévues pour 2003/2004. Mais ces années là, le déficit de production par rapport à la consommation était moindre : cette dernière s'élevait à 550-555 Mt seulement, contre 588 Mt envisagés pour cette année, et le ratio stocks/consommation était supérieur.

De janvier à août 2003, l'évolution des prévisions de récolte et stocks mondiaux de blé



D'après données CIC

LES TAUX DE FRET SUR LES PRINCIPALES ROUTES MARITIMES DU BLÉ

(\$/tonne au 26/08/03)

Destination(*)	Provenance	Prix	Destination(*)	Provenance	Prix
Algérie	Ouest/nord UE	21	Japon	Ouest Canada/USA	18,5
	Est Canada	23			
Maroc	Ouest/nord UE	16	Mexique(**)	USA Golfe Mex.	16
	USA Golfe Mex.	25			
Egypte	Ouest/nord UE	16	Bésil	Argentine	21
	USA Golfe Mex.	21		Est Canada	25
	Australie	23			
Corée	Australie	19	Nord UE	Est Canada	14
	Ouest Canada/USA	19,5		USA Golfe Mex.	20
				Argentine	23

(*) absence de données pour l'Indonésie et l'Irak (**) absence de données pour la provenance Canada

D'après données CIC

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.